

# CONSEIL MUNICIPAL du 9 juillet 2021

## - COMPTE RENDU -

### Nombre de Membres

*Le neuf juillet deux mille vingt-et-un, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes Rue de la Maladière, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.*

**EN EXERCICE : 27**

**PRESENTS : 17**

**VOTANTS : 24**

**PRESENTS (17)** : M. Michel DÉVRIEUX, , M. Jean-François CHANAL, M. Stéphane TARIN, Mme Martine JAROUSSE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Philippe CHETELAT, M. Jacques CAMIER, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Leïla BERNARD, M. Pierric EXERTIER, M. Sébastien OLLIER, , Mme Carole MEILLASSON, M. Jean DUBOUIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Corinne KOERTGE, M. François VORON, et M. Jean-Yves PUTET.

**EXCUSÉS (7)** : M. Serge GRANGE (*a donné pouvoir à Leïla BERNARD*)  
Mme Agnès VORON (*a donné pouvoir à Stéphane TARIN*)  
Mme Joëlle RAMOS (*a donné pouvoir à Leïla BERNARD*)  
Mme Chantal CHETOT (*a donné pouvoir à Jean-Paul MONTAGNIER*)  
Mme Marie BONNEVIALLE (*a donné pouvoir à Stéphane TARIN*)  
Mme Nathalie ROLLAT (*a donné pouvoir à Jean-Pierre GRANDSEIGNE*)  
Mme Cécile COLOMBIÈS (*a donné pouvoir à Jean-Pierre GRANDSEIGNE*)

**ABSENTS (3)** : Mme Dominique CHAVAGNEUX  
Mme Lisa FAVRE-BAC  
M. Daniel MOULIN

**Secrétaire élu(e) pour la durée de la session** : Mme Martine JAROUSSE

**Convocation** : 2 juillet 2021

---

**La séance est ouverte à 19 H**

*Le procès-verbal de la séance du 11 juin 2021 est approuvé à l'unanimité. Une modification concernant le montant de la subvention attribuée à l'Association de défense contre la grêle du Pilat Rhodanien a été apportée au procès-verbal.*

### **1 - (2021-078) Modification du règlement intérieur de la cantine scolaire : approbation**

Leïla BERNARD explique que, compte tenu de la volonté :

- de réduire l'impact d'annulation tardive des familles sur le fonctionnement du service,
- de simplifier le règlement intérieur, et
- d'ajouter un complément sur les règles de vie.

Le règlement intérieur du restaurant scolaire, approuvé le 3 juillet 2015 (dans le cadre de la mise en place du portail Famille) et modifié le 27 avril 2018 fait l'objet d'une proposition de modification.

Considérant l'avis favorable de la commission éducation, sport, culture, jeunesse et vie associative en date du 30 juin 2021.

Le Conseil municipal est invité à approuver le règlement intérieur modifié de la cantine scolaire tel que **le document joint**.

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.  
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **Approuve** le règlement intérieur modifié de la cantine scolaire.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

## **2 - (2021-079) Tarifs cantine scolaire : approbation**

Leïla BERNARD explique que les tarifs de la cantine scolaire font l'objet d'une approbation annuelle. Ne souhaitant pas réévaluer le coût du repas des enfants, il est donc proposé d'approuver des tarifs identiques. Quant au tarif adulte, il est proposé une baisse de 2.91 €.

Quotient familial inférieur ou égal à 500 €	4.09 € le repas
Quotient familial de 501 à 700 €	4.65 € le repas
Quotient familial supérieur ou égal à 701 €	4.90 € le repas
Adultes	7.00 € le repas
Tarif exceptionnel ( <i>tous repas commandé après le délai limite du mercredi minuit pour la semaine suivante</i> )	5.36 € le repas

Considérant l'avis favorable de la commission éducation, sport, culture, jeunesse et vie associative en date du 30 juin 2021.

Le Conseil municipal est invité à approuver les tarifs cantine scolaire tels que présentés ci-dessus.

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.  
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **Approuve** les tarifs cantine scolaire tels que présentés ci-dessus.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

## **3 - (2021-080) Sécurité de la ZAE du Planil : avis favorable à une expérimentation de vidéoprotection**

Jean-Pierre GRANDSEIGNE rappelle que, par délibération en date du 11 mai 2021, le Conseil Municipal a choisi de sursoir à statuer quant à l'installation de la vidéoprotection sur la ZAE du Planil dans l'attente des éléments de diagnostic et d'une démarche collective réalisée avant l'été afin d'apporter les améliorations nécessaires.

Considérant l'enquête auprès des entreprises de la ZAE réalisée début juin et la réunion du 22 juin 2021, il est apparu que plusieurs solutions permettraient de renforcer la sécurité du site telles que :

- l'amélioration de la sécurité passive de la ZAE à travers la sécurisation des accès secondaires et l'élagage des arbres en vue d'optimiser l'éclairage public,
- l'appel aux compétences de la gendarmerie par les entreprises à travers la mise en place de référents Sécurité Economique et Protection des Entreprises (SECOPE) présents à Pélussin et le recours au dispositif Opération de Tranquillité Entreprise et Commerce (OTEC),
- l'installation d'une caméra de vidéoprotection à l'entrée de la ZAE,
- l'évaluation de l'efficacité des solutions proposées grâce à un suivi par les différents acteurs impliqués,
- la facilitation des relations entre les entreprises et la gendarmerie à travers la mise en place de moyen de communication directe en cas de signalement et l'augmentation de la fréquence des rondes de nuit sur site.

Le Conseil municipal est invité à approuver la mise en place des dispositifs présentés ci-dessus et notamment l'expérimentation de vidéoprotection pour une période d'expérimentation de 3 ans.

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.  
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité,  
Par 20 voix POUR, 3 abstentions et 1 voix CONTRE,*

- **Approuve** la mise en place d'une période d'expérimentation de vidéoprotection dans la ZAE du Planil pour une durée de 3 ans.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

#### **4 - (2021-081) Création du COPIL pour la réhabilitation de St Charles : approbation et désignation des membres**

Monsieur Le Maire rappelle que, conformément à l'article 7 du règlement intérieur du Conseil Municipal, il est proposé au conseil de créer une commission spéciale pour instruire un dossier spécifique, transversal, borné dans le temps et nécessitant la collaboration de plusieurs membres des commissions permanentes.

Pour mettre en œuvre la réhabilitation de l'ancienne école St Charles, il convient de créer un Comité de Pilotage (COPIL), présidé par le Maire de Pélussin, et composé de 3 collèges :

- Les représentants de la commune de Pélussin : 4 élus en plus du Maire
- Le représentant de la communauté de communes : 1 élu
- Les représentants des habitants : 3 habitants

Le Conseil municipal est invité à approuver la création de ce comité et à désigner les représentants de la commune sur la base de quatre conseillers.

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.  
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **Approuve** la création de ce comité de pilotage pour la réhabilitation de St Charles.
- **Désigne** comme représentants de la commune, en plus du Maire : Jean-François CHANAL, Lisa FAVRE-BAC, Stéphane TARIN et Jean-Charles VALENTIN.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

#### **5 - (2021-082) Motion de soutien la Fédération nationale des Communes forestières: approbation**

Stéphane TARIN explique que la Fédération nationale des Communes forestières demande l'appui des dites communes à travers la signature d'une motion en faveur des requêtes adressées au Gouvernement.

##### **Considérant :**

- Les décisions du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

##### **Considérant :**

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le

changement climatique,

Le Conseil municipal est invité à approuver la motion de soutien à la Fédération nationale des Communes forestières.

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.  
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,*

*Vu le conseil d'administration de la Fédération nationale des Communes forestières du 24 juin 2021,*

- **demande** le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- **demande** la révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat- ONF,
- **demande** Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- **demande** un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

#### **6 - (2021-083) Adhésion à l'Association Monnaie Locale du Pilat : approbation**

Jean-Pierre GRANDSEIGNE rappelle que la monnaie locale du Pilat nommée « Babet » vise à augmenter le volume des achats et des ventes sur le territoire et circule à une vitesse bien plus rapide que celle de l'euro car demeure dans le « circuit court ».

L'adhésion de la Commune à l'association constitue une première étape du projet municipal dont l'objectif consiste à verser en Babets les indemnités aux élus.

Considérant l'avis favorable de la commission économie et production locale en date du 6 mai 2021.

Le Conseil municipal est invité à approuver l'adhésion à l'Association Monnaie Locale du Pilat.

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.  
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité,  
Par 19 voix POUR, 3 abstentions et 2 voix CONTRE,*

- **Approuve** l'adhésion à l'Association Monnaie Locale du Pilat.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

#### **7 - (2021-084) Adhésion à l'Association Terre de Liens : approbation**

Stéphane TARIN rappelle que l'association Terre de liens fonctionne autour des axes principaux suivants :

- assurer la préservation à long terme par un usage écologique et responsable,
- mettre les terres en location à des agriculteurs, pour une production biologique ou paysanne,
- partager le fruit de ces expériences avec tous les acteurs intéressés,
- inventer de nouvelles réponses à la crise du foncier agricole et de réunir citoyens, décideurs et acteurs agricoles autour de ces perspectives.

Considérant le recul des terres agricoles en raison de l'urbanisation et de la reforestation sur le territoire, l'adhésion de la Commune à l'Association contribue à son engagement pour préserver le foncier agricole de Pélussin.

Considérant l'avis favorable de la Commission économie et production locale en date du 3 juin 2021.

Le Conseil municipal est invité à approuver l'adhésion à l'Association Terre de liens.

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.  
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **Approuve** l'adhésion à l'Association Terre de liens.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

### **8 - (2021-085) Convention groupement de commandes permanent avec la CCPR : approbation**

Stéphane TARN explique que, dans le cadre de la mutualisation, la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien (CCPR) propose aux communes de bénéficier de la création d'un groupement de commandes dont le coordinateur serait la CCPR.

Considérant le gain et la mutualisation dans les démarches administratives,

Considérant l'avis de la commission Economie en date du 10 mai 2021,

Le Conseil municipal est invité à approuver la convention de groupement de commandes permanent avec la CCPR tel que le **document joint** à la présente délibération.

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.  
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité,  
Par 23 voix POUR et 1 abstention,*

- **Approuve** la convention de groupement de commande permanent avec la CCPR.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout acte afférent.

### **9 - (2021-086) Sollicitation subvention Loire Connect 2021: approbation**

Philippe CHÉTELAT rappelle que le Département de la Loire propose une seconde campagne de subventionnement dénommée Loire Connect 2021.

Considérant l'avis favorable de la commission vie communale du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Le Conseil municipal est invité à approuver la demande de subvention au titre de Loire Connect 2021 à hauteur de 23 000 €.

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.  
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité,  
Par 23 voix POUR et une abstention,*

- **Approuve** la demande de subvention au titre de Loire Connect 2021 à hauteur de 23 000 €.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

### **10 - (2021-087) Ressources Humaines - autorisations spéciales d'absence : approbation**

Monsieur Le Maire rappelle que la délibération régissant les Autorisations Spéciales d'Absence (ASA) des agents municipaux sous autorisation date de 2008. Il est donc proposé de réévaluer les situations à prendre en compte afin de favoriser la formation des agents et de considérer l'évolution de la structure familiale.

Considérant l'avis favorable du groupe de travail dialogue social en date du 30 juin et l'avis de la commission vie communale en date du 7 juillet 2021.

Le Conseil municipal est invité à approuver le tableau des autorisations spéciales d'absence tel que le **document joint** à la présente délibération.

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.  
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **Approuve** d'approuver le tableau des autorisations spéciales d'absence.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

**11 - Questions diverses :**

- Restitution des ateliers participatifs de Saint Charles le 16 juillet
- Jauge de la salle du caveau mis à disposition du Hall Blues Club évaluée à 50 personnes dans l'attente de la réalisation des travaux de mise en conformité
- Conseil syndical du Parc Naturel Régional du Pilat du 23 juin 2021
- Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme du 31 mai 2021
- Modalités d'utilisation du Parc Gaston Baty

\* \* \* \* \*

**La séance est levée à 21 H 30**

**Le Maire  
Michel DÉVRIEUX**